

ISSN 2071 - 1964

**Revue interafricaine de littérature,
linguistique et philosophie**

Particip'Action

**Revue semestrielle. Volume 14, N°1 – Janvier 2022
Lomé – Togo**

ADMINISTRATION DE LA REVUE PARTICIP'ACTION

Directeur de publication	: Pr Komla Messan NUBUKPO
Coordinateurs de rédaction	: Pr Martin Dossou GBENOUGA : Pr Kodjo AFAGLA
Secrétariat	: Dr Ebony Kpalambo AGBOH : Dr Komi BAFANA : Dr Kokouvi M. d'ALMEIDA : Dr Isidore K. E. GUELLY

COMITE SCIENTIFIQUE ET DE RELECTURE

Président : Serge GLITHO, Professeur titulaire (Togo)

Membres :

Pr Augustin AÏNAMON (Bénin), Pr Kofi ANYIDOHO (Ghana), Pr Zadi GREKOU (Côte d'Ivoire), Pr Akanni Mamoud IGUE, (Bénin), Pr Mamadou KANDJI (Sénégal), Pr Taofiki KOUMAKPAÏ (Bénin), Pr Guy Ossito MIDIOHOUAN (Bénin), Pr Bernard NGANGA (Congo Brazzaville), Pr Norbert NIKIEMA (Burkina Faso), Pr Adjai Paulin OLOUKPONA-YINNON (Togo), Pr Issa TAKASSI (Togo), Pr Simon Agbéko AMEGBLEAME (Togo), Pr Marie-Laurence NGORAN-POAME (Côte d'Ivoire), Pr Kazaro TASSOU (Togo), Pr Ambroise C. MEDEGAN (Bénin), Pr Médard BADA (Bénin), Pr René Daniel AKENDENGUE (Gabon), Pr Konan AMANI (Côte d'Ivoire), Pr Léonard KOUSSOUHON (Bénin), Pr Sophie TANHOSOU-AKIBODE (Togo).

Relecture/Révision

- Pr Serge GLITHO
- Pr Ataféi PEWISSI
- Pr Komla Messan NUBUKPO

Contact : Revue **Particip'Action**, Faculté des Lettres, Langues et Arts de l'Université de Lomé – Togo.

01BP 4317 Lomé – Togo

Tél. : 00228 90 25 70 00/99 47 14 14

E-mail : participaction1@gmail.com

© Janvier 2022

ISSN 2071 – 1964

Tous droits réservés

LIGNE EDITORIALE DE PARTICIP'ACTION

Particip'Action est une revue scientifique. Les textes que nous acceptons en français, anglais, allemand ou en espagnol sont sélectionnés par le comité scientifique et de lecture en raison de leur originalité, des intérêts qu'ils présentent aux plans africain et international et de leur rigueur scientifique. Les articles que notre revue publie doivent respecter les normes éditoriales suivantes :

1.1 Soumission d'un article

La Revue Particip'Action reçoit les projets de publication par voie électronique. Ceci permet de réduire les coûts d'opération et d'accélérer le processus de réception, de traitement et de mise en ligne de la revue. Les articles doivent être soumis à l'adresse suivante (ou conjointement) : Participation1@gmail.com

1.2 L'originalité des articles

La revue publie des articles qui ne sont pas encore publiés ou diffusés. Le contenu des articles ne doit pas porter atteinte à la vie privée d'une personne physique ou morale. Nous encourageons une démarche éthique et le professionnalisme chez les auteurs.

1.3 Recommandations aux auteurs

L'auteur d'un article est tenu de présenter son texte dans un seul document et en respectant les critères suivants :

Titre de l'article (obligatoire)

Un titre qui indique clairement le sujet de l'article, n'excédant pas 25 mots.

Nom de l'auteur (obligatoire)

Le prénom et le nom de ou des auteurs (es)

Présentation de l'auteur (obligatoire en notes de bas de page)

Une courte présentation en note de bas de page des auteurs (es) ne devant pas dépasser 100 mots par auteur. On doit y retrouver obligatoirement le nom de l'auteur, le nom de l'institution d'origine, le statut professionnel et l'organisation dont il relève, et enfin, les adresses de courrier électronique du ou des auteurs. L'auteur peut aussi énumérer ses principaux champs de recherche et ses principales publications. La revue ne s'engage toutefois pas à diffuser tous ces éléments.

Résumé de l'article (obligatoire)

Un résumé de l'article ne doit pas dépasser 160 mots. Le résumé doit être à la fois en français et en anglais (police Times new roman, taille 12, interligne 1,15).

Mots clés (obligatoire)

Une liste de cinq mots clés maximum décrivant l'objet de l'article.

Corpus de l'article

-La structure d'un article, doit être conforme aux règles de rédaction scientifique, selon que l'article est une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain.

-La structure d'un article scientifique en lettres et sciences humaines se présente comme suit:- **Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale :**

Introduction (justification du sujet, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

- Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :

Titre,

Prénom et Nom de l'auteur,

Institution d'attache, adresse électronique (note de bas de page),

Résumé en français. Mots-clés, Abstract, Keywords,

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

Par exemple : Les articles conformes aux normes de présentation, doivent contenir les rubriques suivantes : introduction, problématique de l'étude, méthodologie adoptée, résultats de la recherche, perspectives pour recherche, conclusions, références bibliographiques.

Tout l'article ne doit dépasser 17 pages,

Police Times new roman, taille 12 et interligne 1,5 (maximum 30 000 mots). La revue Particip'Action permet l'usage de notes de bas de page pour ajouter des précisions au texte. Mais afin de ne pas alourdir la lecture et d'aller à l'essentiel, il est recommandé de **faire le moins possible usage des notes (10 notes de bas de page au maximum par article).**

- A l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, les articulations d'un article doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (**exemples : 1. ; 1.1.; 1.2; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).**

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point. Insérer la pagination et ne pas insérer d'information autre que le numéro de page dans l'en-tête et éviter les pieds de page.

Les figures et les tableaux doivent être intégrés au texte et présentés avec des marges d'au moins six centimètres à droite et à gauche. Les caractères dans ces figures et tableaux doivent aussi être en Times 12. Figures et tableaux doivent avoir chacun(e) un titre.

Les citations dans le corps du texte doivent être indiquées par un retrait avec tabulation 1 cm et le texte mis en taille 11.

Les références de citations sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ; - Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées). Exemples :

- En effet, le but poursuivi par **M. Ascher (1998, p. 223)**, est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupée du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

Pour les articles de deux ou trois auteurs, noter les initiales des prénoms, les noms et suivis de l'année (J. Batee et D. Maate, 2004 ou K. Moote, A. Pooul et E. Polim, 2000). Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs noter les initiales des prénoms, le nom du premier auteur et la mention "et al" (F. Loom et al, 2003). Lorsque plusieurs références sont utilisées pour la même information, celles-ci doivent être mises en ordre chronologique (R. Gool, 1998 et M. Goti, 2006).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

Références bibliographiques (obligatoire)

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{de} éd.).

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Il convient de prêter une attention particulière à la qualité de l'expression. Le Comité scientifique de la revue se réserve le droit de réviser les textes, de demander des modifications (mineures ou majeures) ou de rejeter l'article de manière définitive ou provisoire (si des corrections majeures doivent préalablement y être apportées). L'auteur est consulté préalablement à la diffusion de son article lorsque le Comité scientifique apporte des modifications. Si les corrections ne sont pas prises en compte par l'auteur, la direction de la revue Particip'Action se donne le droit de ne pas publier l'article.

AMIN Samir, 1996, Les défis de la mondialisation, Paris, Le Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, Qu'est-ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, L'homme moderne et son éducation, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », Diogène, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, Violence technologique et développement. La question africaine du développement, Paris, L'Harmattan.

NB1 : Chaque auteur dont l'article est retenu pour publication dans la revue **Particip'Action** participe aux frais d'édition à raison de 65.000 francs CFA (soit 100 euros ou 130 dollars US) par article et par numéro. Il reçoit, à titre gratuit, un tiré-à-part.

NB2 : La quête philosophique centrale de la revue **Particip'Action** reste: **Fluidité identitaire et construction du changement: approches pluri-et/ou transdisciplinaires.**

Les auteurs qui souhaitent se faire publier dans nos colonnes sont priés d'avoir cette philosophie comme fil directeur de leur réflexion.

La Rédaction

SOMMAIRE

LITTERATURE

1. Weaponizing the Voice in a Hostile Environment: A Reading of August Wilson's Ma Rainey's *Black Bottom*
Kodzo Kuma AHONDO.....9
2. Spaces in Nadine Gordimer's *The Pickup*: Sites of Identity Redefinition
Khadidiatou DIALLO.....27
3. Non Antagonistic Views about What It Means to be Sisters: A Reading of Danzy Senna's *From Caucasia with Love*
Alexandre NUBUKPO.....53
4. L'art et la vie dans *Flaubert's Parrot* (1984) de Julian Barnes
Astou FALL & Salif MENDY.....61
5. The African Woman in John Ruganda's *Black Mamba*
Kokouvi Mawulé d'ALMEIDA & Ayélé Fafavi d'ALMEIDA.....81
6. "The Streets Don't Go There": The Construction of the Myth of the Male and Female Subjection in Toni Morrison's *Love*
Sènakpon Adelphe Fortuné AZON.....97
7. Contextualizing Education in African and American Communities: A Marxist Reading of Joseph Coleman De Graft's *Sons and Daughters* and William Henry Smith's *The Drunkard*
James Kodjo AKAKPO-DOME.....115
8. Revisiting Racial Lexis in Peter Abrahams' *Tell Freedom*
Fougnigué Madou YEO.....139

LINGUISTIQUE

9. Etude lexicosémantique de termes liés au plurilinguisme-pluriculturalisme et leurs incidences sur les langues et les anthroponymes et patronymes éwé
Komla Enyuamede AGBESSIME.....157
10. Prolégomènes à l'élaboration du manuel scolaire pour l'apprentissage du français langue étrangère au Nigéria
Boniface Osikwemhe IGBENEGHU.....179
11. Some Strategies to Improve Reliability in Spoken Production Tests
Amelan Martine AKPESSI Epse YAO.....207

12. Les études littéraires et la professionnalisation à l'Université d'Abomey-Calavi
Martial FOLLY & Toussaint Yaovi Tchitchi.....231

PHILOSOPHIE ET SCIENCES SOCIALES

13. A Critical Descriptive, Interpretative and Explanatory Analysis of Vice President Kamala Harris's Victory Speech
Ferdinand KPOHOUE, Nassourou IMOROU & Edouard L. K. Koba.....255
14. Mécanismes d'accès aux terres cultivables dans la préfecture du Zio au Togo
Komivi BOKO.....277

LES ETUDES LITTERAIRES ET LA PROFESSIONNALISATION A L'UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

Martial FOLLY*
Toussaint Yaovi TCHITCHI*

Résumé

Ce travail intitulé Les études littéraires et la professionnalisation à l'Université d'Abomey-Calavi a passé, successivement, en revue les différents sens du mot professionnalisation et les missions des facultés des lettres, arts et sciences humaines de l'Université d'Abomey-Calavi. Il nous donne de comprendre que dans le champ de la formation universitaire, aucune faculté n'est bonne à rien. Autant qu'elles sont, elles ont chacune une utilité, une valeur. Certaines dites professionnelles conduisent directement, ceux qui y sont issus, à une profession, une fonction libérale, alors que d'autres, dites académiques constituent le prolongement de la formation et de l'enseignement des lycées et collèges.

Mots-clés : études littéraires, professionnalisation, faculté, utilité

Abstract

This work entitled Literary studies and professionalization at the University of Abomey-Calavi successively reviewed the different meanings of the word professionalization and the missions of the faculties of letters, arts and human sciences of the University of Abomey. -Calavi. It gives us to understand that in the field of university education, no faculty is good for nothing. As much as they are, they each have a utility, a value. Some so-called professional leads directly, those who come from them, to a profession, a liberal function, while others, called academic, constitute an extension of the training and education of high schools and colleges.

Keywords: literary studies, professionalization, faculty, utility.

Introduction

Il nous plaît de partir d'une distinction entre ce que l'on appelle (au titre des universités français) les facultés académiques par opposition aux

* Université d'Abomey-Calavi (Bénin) ; E-mail : follymar05@yahoo.fr

* Université d'Abomey-Calavi (Bénin) ; E-mail : toussaintyaovitchitchi@yahoo.fr

facultés dites professionnelles. Les facultés académiques s'inscrivent en effet dans le prolongement de la formation et de l'enseignement des lycées et collèges, alors que les autres facultés sont liées aux professions libérales. Dans le champ universitaire du Bénin, on considère généralement certaines facultés comme étant des facultés classiques ; on cite à cet effet la faculté des sciences et techniques (FAST), la faculté des lettres, langues, arts et communication (FLLAC) qui sont en réalité des facultés académiques ; les autres facultés, la faculté des sciences agronomiques, la faculté de droit, de médecine, etc., sont celles qui produisent des femmes et des hommes capables d'embrasser des fonctions libérales dans notre pays. Le commun des mortels s'accroche à cette idée dont une certaine frange de la haute sphère politique s'empare de temps en temps, pour déclarer, à qui veut l'entendre, l'inutilité des facultés des lettres dans un monde en évolution. Peut-être, faudrait-il faire revenir dans le champ des lectures, pour le renforcement des capacités de cette frange, des auteurs français du siècle des lumières : Blaise Pascal, d'Alembert, Diderot, Montesquieu, Voltaire, etc.

Ce faisant, nous cesserions sans doute d'étaler notre ignorance dans notre appréciation subjective des lettres et des arts, car sans les lettres et les arts, aucune société n'a de repères historiques. De même, sans une prise en charge de l'apprenant dès son accès à l'école, du point de vue de l'orientation, les campagnes organisées à la fin de l'examen du baccalauréat ces dernières années, pour informer les nouveaux bacheliers sur les filières et les créneaux porteurs de l'économie nationale, soit disant, sont sans fondement académique.

Afin que les étudiants et autres usagers de toutes les entités de notre université apprennent à connaître ce que les lettres ont de professionnel dans notre monde, nous nous ferons le devoir de rappeler les missions des facultés des lettres, langues, arts et communication d'Abomey-Calavi et du

centre universitaire d'Ajarra. Nous ferons ressortir les débouchés auxquels peuvent accéder les femmes et les hommes sortis de ces entités. Les lettres qui sont concernées dans ce chapitre sont celles que présentent les études hispaniques et afro-américaines, les études germaniques, les études anglo-saxonnes, les lettres modernes (qui devraient évoluer en lettres françaises puisque les lettres classiques n'ont plus droit de cité dans notre université, hélas !). Avant de focaliser notre attention sur les études littéraires, nous allons nous interroger sur le concept de professionnalisation ; quel en est le champ sémantique, conceptuel ou même lexical ? Après avoir passé en revue quelques aspects du concept de professionnalisation, nous tenterons de conclure notre présentation en insistant sur ce que l'orientation scolaire et universitaire pourrait lui apporter de complémentaire.

Pour réaliser cette contribution, nous avons pris attache avec les chefs des départements suscités, de même que les doyens des facultés de lettres, le Vice-Recteur chargé des Affaires académiques qui nous ont fourni une documentation que nous avons essayé d'exploiter. Nous avons aussi consulté et exploité d'autres documents dont les références sont citées à titre indicatif à la fin du texte.

1. Qu'entendons-nous par professionnalisation

D'après la note de synthèse à partir de l'ouvrage de R. Wittorski (2008, 17),

« le thème de la professionnalisation rencontre aujourd'hui un vif succès non seulement dans le champ de la formation mais aussi dans celui du travail. Les raisons régulièrement avancées insistent notamment sur la nécessité de finaliser davantage les apprentissages par rapport aux situations de travail, d'articuler plus étroitement travail et formation, de développer des expertises multiples,... dans des contextes d'activité qui changent de façon quasi-permanente. »

Les auteurs de la note de synthèse nous informe que

« le mot professionnalisation est apparu successivement dans des espaces et à des époques différentes (groupes sociaux dès la fin du 19^{ème} siècle, entreprises et milieu de la formation depuis quelques

décennies, singulièrement en France) pour signifier des intentions variées : entre volonté d'un groupe d'individus partageant la même activité de s'organiser sur un marché libre, intention des organisations/institutions de « faire bouger » les salariés de manière à accompagner une flexibilité grandissante du travail et souhait de contribuer au développement des compétences des individus par la formation tout en augmentant l'efficacité de l'acte de formation. »

Si l'on considère la professionnalisation comme constitution des professions, alors, on situera l'origine du terme à partir des travaux de sociologie américaine ; le document consulté nous renseigne que

« le mot professionnalisation vient de la sociologie américaine fonctionnaliste (travaux de Parsons, notamment) et indique, dans sa première acception, le processus par lequel une activité devient une profession libérale mue par un idéal de service. Comme le note Paradeise (2003), le mot profession apparaît dans un contexte de marché libre où les acteurs économiques ressentent le besoin de développer une rhétorique concernant leur contribution au marché pour conquérir et accroître leur place. C'est probablement à ce niveau qu'il convient de situer l'apparition, dès le début du 20^{ème} siècle, du mot profession dans les pays anglo-saxons, associé d'ailleurs à l'image de la profession libérale. En France, il apparaît dans un contexte différent qui est caractérisé par un état hiérarchique : dès lors, la profession ne repose pas tant sur le modèle de la profession libérale mais davantage sur celui des corps d'état. L'enjeu est donc ici la mise en reconnaissance de soi dans l'environnement à des fins de conquête d'une meilleure place dans une hiérarchie étatique ».

Selon cet autre auteur, du nom de Bourdoncle (1993),

« il existe alors deux voies différentes de constitution des professions assorties d'enjeux distincts :

- en France, une lutte politique pour contrôler les places dans une hiérarchie étatique élitiste (notamment le modèle des corps d'état : un corps hiérarchisé, légitimé par l'Etat) ou la constitution de communautés de pairs construisant leurs propres règles (modèle des confréries),
- dans les pays anglo-saxons, une lutte pour le pouvoir (économique) dans les groupes professionnels afin de réguler le marché (le modèle des professions libérales comme moyen d'acquiescer un revenu). »

La professionnalisation est aussi conçue comme une mise en mouvement des individus dans des contextes de travail flexibles et l'institutionnalisation de l'activité. Ainsi

« les usages faits du mot professionnalisation par les milieux du travail, notamment par les organisations de production de biens et de services (relevant d'abord, historiquement, du secteur secondaire) placées sur des marchés fortement concurrentiels et sommées de faire évoluer l'organisation de leur activité, nous conduisent à une autre signification. »

En lien avec ce qui précède, selon les auteurs de la note de synthèse,

« le discours des organisations sur la professionnalisation est récent et il fait écho à plusieurs évolutions fortement articulées entre elles :

- le passage d'une logique de production poussée par l'offre (l'entreprise planifie le travail) à une logique de production tirée par la demande (les salariés sont invités à être « acteurs et auteurs du changement »),
- le passage à une logique du résultat,
 - le passage d'un système contrôlé en son centre à une certaine décentralisation des responsabilités. »

On retiendra avec les auteurs ci – dessus cités que **« la professionnalisation est la « fabrication » d'un professionnel par la formation et, dans le même temps, recherche d'une efficacité et d'une légitimité plus grande des pratiques de formation »**

Selon ces derniers,

« l'intention de professionnalisation s'insère ainsi dans un jeu de régulations sociales. On peut dire que le mot, fortement polysémique, car investi d'enjeux et donc de significations différentes selon les acteurs qui l'utilisent, revêt au moins trois sens : la constitution d'un groupe social autonome (« professionnalisation- profession »), l'accompagnement de la flexibilité du travail (« professionnalisation-efficacité du travail ») et le processus de « fabrication » d'un professionnel par la formation (« professionnalisation- formation »). Loin de s'articuler, ces significations s'opposent et font donc débat social. Les deux derniers sens s'inscrivent dans un contexte social particulier marqué par des évolutions convergentes du travail et de la formation qui introduisent une nouvelle conception du professionnel (autonome, responsable, adaptable,...) ».

La professionnalisation comme initiative des groupes ou des individus fait appel, du côté de l'organisation la logique compétence et du côté des acteurs à la logique qualification ; compétence et qualification sont-elles présentes dans le cursus de formation en études littéraires ; les profils de sortie des apprenants en études littéraires ont-ils quelque chose de professionnel ? On y reviendra. Pour notre gouverne, nous devons apprendre à savoir que

« La professionnalisation consiste (...) à passer d'une occupation à une profession en créant des instances professionnelles : en Angleterre, par exemple, des occupations telles qu'infirmière, vétérinaire, seront reconnues au terme d'un long parcours passant notamment par la mise en place d'écoles spécifiques et la création d'associations professionnelles. Selon Merton (1957), la professionnalisation désigne le processus historique par lequel une activité (occupation) devient une profession du fait qu'elle se dote d'un cursus universitaire qui transforme des connaissances empiriques acquises par l'expérience en savoirs scientifiques appris de façon académique et évalués de manière formelle sinon incontestable. »

Mais une profession, selon Bucher et Strauss cités par Dubar et Tripier (1998), est un conglomerat de segments en compétition en raison de conflits d'intérêts. Du point de vue de l'approche interactionniste, quatre idées sont à défendre, à savoir que :

- « les membres d'une même activité de travail ont tendance à s'auto organiser, à défendre leur autonomie et leur territoire, et à se protéger de la concurrence ;
- la vie professionnelle est un processus biographique qui construit les identités tout au long du déroulement du cycle de vie, depuis l'entrée dans l'activité jusqu'à la retraite ;
- les processus biographiques et les mécanismes d'interaction sont dans une relation d'interdépendance. La dynamique d'un groupe professionnel dépend des trajectoires biographiques de ses membres, elles-mêmes influencées par les interactions existant entre eux et avec l'environnement ;
- les groupes professionnels cherchent à se faire reconnaître par leurs partenaires en développant des rhétoriques professionnelles et en recherchant des protections légales, tous aspirent à obtenir un statut protecteur. »

Bourdoncle (2000) par contre, distingue au moins **5 objets et sens** du mot professionnalisation :

- « la professionnalisation de l'activité. C'est lorsque l'activité n'est plus exercée de façon gratuite mais de façon rémunérée et à titre principal. C'est également faire en sorte qu'elle s'enseigne à l'université, cela suppose que les individus partageant la même activité explicitent et formalisent des savoirs qui seront enseignés dans des cursus universitaires. Dans ce sens, la professionnalisation d'une activité passe par « l'universitarisation de sa formation professionnelle » ;
- la professionnalisation du groupe exerçant l'activité. Celle-ci passe notamment par la création d'une association professionnelle, d'un code de déontologie et par une intervention de nature politique de manière à obtenir un droit unique à exercer l'activité ;
- la professionnalisation des savoirs. Les savoirs professionnels ont tendance à être abstraits, organisés et validés selon un critère d'efficacité et de légitimité ;
- la professionnalisation des personnes exerçant l'activité. Il s'agit d'un processus d'acquisition de savoirs et de compétences professionnelles en situation réelle (Bourdoncle (1991) parle à cet endroit de « développement professionnel » entendu comme le processus d'amélioration des savoirs et capacités) et de construction d'une identité. Cela correspond à une dynamique de socialisation professionnelle ;
- la professionnalisation de la formation. Il s'agit de construire la formation de manière à ce qu'elle rende les individus capables d'exercer une activité économique déterminée. »

Si nous nous en tenons au dernier point de cette énumération, nous allons examiner la manière dont les études littéraires sont en lien avec l'idée de professionnalisation, car les premiers débouchés que fournissent les études littéraires et sociales, c'est la fonction enseignante ; voilà pourquoi nous avons été d'accord dans notre introduction pour désigner les facultés des lettres et des sciences comme des facultés relais des lycées et collèges ; les apprenants qui achèvent leurs cursus dans ces facultés passent par les Ecoles normales supérieures pour entrer dans la profession d'enseignant. Qu'en est-il exactement ?

Missions des facultés des lettres, arts et sciences humaines

Les informations que nous avons pu recueillir font état de ce que la Faculté des lettres, langues, arts et communication d'Abomey-Calavi et celle des lettres, arts et sciences humaines d'Adjara ont des missions similaires.

Les études à la faculté des lettres, arts et sciences humaines (FLASH), au terme de l'article 2 de l'arrêté rectoral n°080-10 /UAC/SG/VR-AAIP/SEOU du 31 décembre 2010 portant règlement pédagogique de la faculté, visent à :

- Donner une formation de culture générale et de compétences spécifiques aux étudiants et à les rendre aptes aux besoins du marché de l'emploi ;
- Offrir des formations conduisant aux diplômes d'études doctorales des enseignements supérieurs conformément aux textes en vigueur à l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) ;
- Dispenser une formation à la recherche scientifique au sein des laboratoires ;
- Assurer le perfectionnement et la formation continue des personnels des entreprises privées et toute structure étatique qui en expriment le besoin.

Telles sont les missions assignées aux facultés des lettres de l'université d'Abomey-Calavi. Comment se présentent les offres de formations dans ces entités ? Ces offres sont-elles sur la voie de la professionnalisation ou pourrait-on dire qu'elles fournissent des débouchés que l'on pourrait qualifier de « professionnels ». Les offres de formation et débouchés forment le troisième moment de notre contribution. Nous allons les dérouler faculté par faculté en tenant compte des départements concernés dans la Faculté des lettres, langues, arts et communication d'Abomey-Calavi et celle des lettres, arts et sciences humaines d'Adjara.

2. Offres de formation et débouchés dans les facultés des lettres d'Abomey-Calavi et d'Adjarra

Les départements concernés dans ces entités sont le département d'anglais, le département d'études germaniques, le département de philologie hispanique et civilisation afro-américaine, le département des lettres modernes, le département des arts ; je m'en tiens à ces quatre départements pour la simple raison que les études littéraires y ont domicilié leur siège, fondamentalement ; je ferai un clin d'œil au département des sciences du langage et de la communication parce qu'il jouit du privilège d'appartenir au domaine des sciences de l'Homme et de la Société au même titre que les autres sciences sociales. Je m'appuierai entre temps sur le côté social des sciences en puisant les ressources nécessaires à cet effet dans la conférence inaugurale de Nouréini Tidjani-Serpos prononcée le 21 novembre 1988 dans l'amphithéâtre de la faculté des lettres, arts et sciences humaines de l'université d'Abomey-Calavi.

3.1. Département d'Anglais

Au département d'Anglais, l'étude de la langue anglaise est associée à celle d'autres langues étrangères à savoir l'allemand, l'espagnol, le chinois, l'arabe, etc. Ainsi, la maîtrise de l'anglais et d'une autre langue étrangère ouvre des débouchés en l'occurrence la traduction, l'interprétation, l'enseignement des langues, la recherche.

Avec la création récente au Département du Master de traduction, et surtout de plusieurs spécialités de licence professionnelle (licence de traduction-assistant, licence de l'anglais des affaires, etc.), les langues sont associées à d'autres compétences comme le commerce, le tourisme, la communication, le droit, ce qui ouvre à l'étudiant en fin de formation les portes sur les carrières internationales en entreprise.

3.2. Département d'Espagnol

La licence d'Etude hispaniques vise à :

- l'acquisition de compétences dans le domaine de langue espagnole (expression écrite et orale ; compréhension écrite et orale ; traduction ; interaction communicationnelle) ;
- la maîtrise des outils d'analyse linguistique ;
- la formation culturelle et interculturelle, c'est-à-dire la connaissance approfondie des littératures, de l'histoire et des cultures, art, cinéma, presse, bande dessinées, etc. du domaine hispanique, qui prend en compte la dimension diachronique et synchronique de ce domaine et en souligne la spécificité par rapport à d'autres culture ;
- développer l'esprit d'analyse ainsi que la capacité d'abstraction (théorie et pratique du résumé, de la note de synthèse, de la dissertation, de la mise en rapport de documents hétérogènes, etc.)

Les objectifs de la formation :

- développer des compétences linguistiques et culturelles ;
- favoriser l'ouverture interculturelle ;
- acquisition d'outils critiques et de raisonnement, permettant la compréhension du marché de l'emploi tant public que privé, ainsi que l'adaptabilité aux différentes situations professionnelles qui pourraient se présenter aux étudiants formés dans cette filière. Cette formation peut déboucher sur :
- l'interprétariat français-espagnol ;
- les métiers de l'enseignement : pré-professorat des collèges et des lycées ;
- les métiers de la fonction publique ;
- Tous métiers liés aux échanges culturels, au tourisme ;
- la poursuite d'études en Master et Doctorat.

3.3. Département des Lettres modernes

Le département des lettres modernes donne des enseignements de langue française, de littératures française et francophones, de littérature générale et comparée, de littératures africaines, écrite et orale, de théâtre négro-africain et de sémiologie théâtrale. Il va également chercher des compléments de formation dans d'autres disciplines telles que le latin et la culture latine, l'histoire, la linguistique, l'anglais et les littératures anglophones. Les diplômes qu'il délivre sont une synthèse de toutes ces disciplines (licence de lettres modernes, maîtrise de lettres modernes, diplôme d'études approfondies/DEA ès-lettres, doctorat ès-lettres. En dehors de ces diplômes classiques, le Département s'achemine, dans le cadre du LMD, vers la délivrance de nouveaux diplômes, à savoir la licence professionnelle d'enseignement du français, le Master professionnel d'enseignement du français.

Les potentiels débouchés de ce département

a) Les diplômes délivrés par le département des lettres modernes ouvrent généralement la porte à l'enseignement du français dans les collèges et lycées, puis l'enseignement et la recherche dans les Belles lettres (entendez tous les genres et forme de littérature) et dans les arts, notamment les arts du spectacle vivant ;

b) Mais un diplômé des Lettres modernes peut, en recevant des formations complémentaires, aspirer à d'autres métiers comme le journalisme, l'action culturelle, les métiers d'art du spectacle vivant, l'entrepreneuriat culturel, l'édition, le secrétariat, l'imprimerie, l'informatique appliquée au traitement de texte, la correction de journaux et de textes divers, la traduction, l'interprétariat, le tourisme culturel, la diplomatie culturelle, etc.

3.4. Département des Arts

Le département des Arts de l'Université d'Abomey-Calavi a un statut d'Institut. Il a pour mission la formation d'étudiants et de stagiaires dans les différentes spécialités de l'art, de la culture et du tourisme : théâtre, cinéma, danse, musique, arts plastiques, management de la culture et du tourisme, etc. Les objectifs du département des Arts sont à la fois d'ordre théorique, pratique et professionnel. Il a vocation à assurer la formation des étudiants et des stagiaires à travers une combinaison d'offres de formation théoriques et de recherche, de travaux pratiques en ateliers et de stages d'initiation professionnelle en entreprises ou dans les centres et services culturels. A sa sortie, l'étudiant ou le stagiaire formé au Département des Arts de l'Université d'Abomey-Calavi est utilisable, suivant sa capacité, pour l'emploi et l'auto-emploi. Il est doté de connaissances théoriques, pratiques et d'un savoir-faire professionnel compétitif et mutualisable avec les formations de même type dispensées dans les centres de formation des autres pays africains et des pays du Nord ; le profil d'entrée requis est le Baccalauréat, toutes séries et tout diplôme admis en équivalence. Dans chaque spécialité, deux types de parcours de formation sont proposés aux étudiants ou stagiaires : d'une part les parcours de Licence professionnelle, de l'autre, ceux de Master professionnel.

Parcours de Licence professionnelle

Les offres de formation préparent les étudiants à l'obtention de la Licence professionnelle en Art, avec la précision de la spécialité selon les cas de figures suivants :

- Spécialité Art dramatique : pour les métiers de comédien, de metteur en scène, de régisseur, etc.
- Spécialité Danse et chorégraphie : pour les métiers de danseur chorégraphe, de créateur de danse, de régisseur, etc.

- Spécialité Arts plastiques : pour les métiers de dessinateur, de peintre, de sculpteur, de musicien, etc.

Parcours Master professionnel

Les offres de formation préparent les étudiants à l'obtention des Masters suivants :

- Spécialité Management de la culture et du Tourisme : pour les cadres techniques de haut niveau en gestion et promotion des entreprises culturelles et touristiques ;
- Spécialité Arts du spectacle : pour les métiers de directeur de troupes, de directeur artistique et de critique d'art dans les domaines cumulés de l'art dramatique, de la danse et de la chorégraphie ;
- Spécialité Arts Plastiques : pour les métiers de directeur artistique et de critique d'art dans tous les domaines des arts plastiques ;
- Spécialité Planification et Gestion de la culture : pour les métiers d'expert culturel et touristique et de conseiller culturel ;
- Autres spécialités à créer en fonction des besoins du marché.

Les offres de formation en master professionnel sont destinées aux candidats déjà titulaires de la licence dans les spécialités correspondant à leur parcours respectifs.

Les candidats justifiant d'autres titres professionnels ou universitaires pourront être autorisés à s'inscrire en Master professionnel après étude de leurs dossiers, selon le cas, par la commission universitaire d'orientation (CUO) de l'Université d'Abomey-Calavi ou par la commission nationale des équivalences de diplôme.

- On pourrait établir une équivalence entre Master professionnel et Master recherche en vue d'accéder à la formation doctorale dans le domaine des arts. C'est dire qu'en dehors du parcours professionnel, le Master délivré par le Département des Arts peut être admis en équivalence du Master Recherche, sous l'Ecole doctorale pluridisciplinaire de la Faculté de Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH) de l'Université d'Abomey-Calavi, pour l'inscription des étudiants en doctorat dans les cycles de formation correspondant à leurs parcours respectifs.

La formation reçue au Département des Arts offre deux types de débouchés sur le marché du travail : les métiers rémunérés par un employeur et les métiers de l'auto-emploi, les deux types d'emplois pouvant être cumulés.

- **Les métiers rémunérés par un employeur**

Les étudiant(e)s stagiaires titulaires de la licence professionnelle et du Master professionnel en Art peuvent (avec ou sans formation pédagogique complémentaire) faire valoir leurs connaissances et leur savoir-faire en qualité d'enseignants ou de formateurs dans le domaine des Arts dans les établissements et centres d'enseignement secondaire publics et privés, pour combler le déficit actuel en la matière. Ils peuvent également faire valoir leur compétence en créativité artistique en entreprises, dans les secteurs de la culture, de la presse, de l'audio-visuel, de la communication, de la conservation, de la promotion culturelle, etc.

- **Les métiers de l'auto-emploi**

En raison des immenses possibilités de succès personnel liées à l'expression artistique, les étudiants et stagiaires du Département des Arts, dont la formation inclut la construction de projets, peuvent, à leur sortie, s'installer à leur propre compte en tant qu'artistes indépendants et faire valoir leurs

compétences dans la production, la diffusion et la vente de leurs œuvres d'art, comme le font déjà les artistes formés dans les pays voisins du Bénin.

3.5. Département d'allemand

L'objectif général de la licence en études germaniques est de former des personnes ayant des connaissances théoriques sur la langue, les littératures et les civilisations des pays de l'aire culturelle germanique dans la perspective contrastive et capables d'exercer dans des domaines tels que l'enseignement de l'allemand comme langue étrangère, le tourisme et la traduction. Les objectifs spécifiques des études germaniques consistent à former des étudiants faisant preuve d'une très bonne maîtrise de l'allemand standard et de l'acquisition des connaissances fondamentales (lecture, écriture, description linguistique) dans la langue maternelle ou locale, sur les pays germanophones et sur le Bénin (histoire, politique, géographie, société, littérature). Il doit également être apte pour des activités pratiques : en qualité d'enseignant ; il peut servir dans le secteur du tourisme, dans la branche des médias, en économie. Il doit par ailleurs acquérir une compétence interculturelle, une compétence scientifique et une culture générale susceptibles de l'aider à agir dans d'autres domaines professionnels.

En matière de profils de sortie, l'apprenant du département d'allemand peut être enseignant de l'allemand comme langue étrangère, traducteur allemand-français et français-allemand, traducteur langue africaine-allemand et allemand-langue africaine, lorsqu'il est titulaire d'une licence ès-Lettres, spécialité, Etudes germaniques. On le retrouve dans l'enseignement secondaire, au tourisme, à l'Ambassade d'Allemagne près le Bénin, Ambassade du Bénin près l'Allemagne, coopération bénino-allemande, ministère des affaires étrangères, journalisme (directeur de publication, rédacteur en chef, etc.), expertise (Etat de droit, décentralisation, économie, environnement, administration, etc.), traduction (travaux scientifiques, films

court-développement), création d'entreprise (expériences en Allemagne, Suisse, Autriche).

3.6. Département des Sciences du Langage et de la Communication

Les études au DSLC couvrent deux grands domaines scientifiques. Il s'agit des sciences du langage et les sciences de la communication. Au niveau des sciences du langage, les étudiants reçoivent des enseignements dans les domaines suivants : la recherche linguistique, la description et l'analyse des langues, la linguistique différentielle, les études contrastives et comparatives, la terminologie, la traduction, le passage à l'écriture, l'analyse des œuvres orales, la description, l'analyse et la conservation du patrimoine culturel basé sur les langues béninoises et africaines. Ils reçoivent aussi des enseignements dans le domaine de la didactique des langues ; ils enseignent le français, d'autres langues étrangères et des langues nationales.

Le deuxième grand domaine que couvrent les études au DSLC est celui des sciences de la communication. Le monde aujourd'hui est dominé par la communication ; celui de demain le sera davantage. L'instrument privilégié pour entreprendre une communauté est d'abord la langue. Il est donc logique qu'un département s'intéressant aux langues se préoccupe de la communication dans son sens large. Le terme recouvre de très nombreuses pratiques sociales. Il s'étend sur plusieurs domaines : des médias de masse en passant par des phénomènes comme les campagnes électorales jusqu'au dialogue le plus intime. Le DSCL s'est fixé comme objectif de former des étudiants à mieux comprendre cette société où la communication prend de plus d'importance ; de leur permettre de développer les aptitudes de réflexion et d'analyse des faits de communication par la maîtrise des langues (français et langues africaines) et par l'initiation à certaines techniques de communication.

Les débouchés

La formation donnée au DSLC peut être utile dans de nombreux secteurs. A titre indicatif, on peut citer les secteurs suivants dans lesquels on rencontre déjà certains anciens étudiants du DSLC.

- L'enseignement primaire et secondaire ; autant dans le secteur public que dans le secteur privé au Bénin et dans beaucoup de pays étrangers. Selon plusieurs observateurs, les étudiants formés au DSLC sont très performants dans l'enseignement du français au secondaire ;
- La recherche scientifique : description et analyse des langues, passage à l'écriture, collecte et analyse des œuvres orales, connaissance et conservation du patrimoine linguistique et culturel ;
- le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes : élaboration de programmes d'alphabétisation et de matériels didactiques, éducation des communautés à la base ;
- le domaine de la culture en général : analyse et promotion des œuvres culturelles ;
- Le domaine des médias : radio, télévision, presse écrite ...
- le domaine de la publicité ;
- Le domaine de la communication en général : communication sociale et politique ;
- Les entreprises culturelles telles que les troupes de théâtre.

4. Que retenir ?

Les débouchés que nous venons d'indiquer à partir des offres de formation auxquelles nous avons eu accès ne permettent pas à l'apprenant d'avoir du travail dès sa sortie de la faculté ; il a l'obligation de s'insérer dans un circuit professionnel ; par exemple, pour devenir enseignant du secondaire qualifié, le titulaire d'une maîtrise ou d'une licence de lettres modernes doit franchir l'étape de l'Ecole normale supérieure ; ou bien,

lorsqu'il est recruté sur le tas, il doit, pour une carrière réussie, passer des concours professionnels de titularisation dans le corps qui correspond à son profil d'entrée dans la corporation. Cette procédure concerne toutes les disciplines enseignées dans tous les établissements d'enseignement secondaire général et de formation professionnelle, qu'il s'agisse des lettres ou des sciences sociales, de la mathématique et de la physique, des sciences de la vie et de la terre ; voilà pourquoi au début de cette contribution, nous avons utilisé le terme de facultés académiques en lieu et place de facultés classiques, considérées comme des relais des lycées et collèges ; à vrai dire, les lettres et les sciences sociales permettent de produire l'état nécessaire des connaissances et de fournir les signes dont les autres disciplines scientifiques se servent dans la production et la manipulation de leur discours ; expliquer à un apprenant ce que l'on entend par « calcul vectoriel », ou par « dendrologie » nécessite une gymnastique lexicologique et/ou lexicographique ; ces termes que nous venons d'indiquer ont le français comme support ; il pourrait s'agir de toutes autres langues dans autres sphères linguistiques. Il se trouve que dans la panoplie des différentes offres de formation répertoriées à l'étape actuelle, il existe une cloison étanche entre les départements qui proposent ces offres ; il s'agira pour les responsables des facultés académiques à une mutualisation des formations, quelle qu'en soit la langue de support ; l'apprenant s'en sortira bilingue en fonction de son profil de sortie.

Mais qu'enseignons-nous effectivement dans les facultés des lettres, arts et sciences humaines ? Voici quelques éléments de réponse que je me propose de tirer d'une conférence inaugurale du Professeur Nuréini Tidjani-Serpos, conférence prononcée en novembre 1988 à l'amphithéâtre de la faculté des lettres, arts et sciences humaines de l'université d'Abomey-Calavi. Que dit l'extrait ?

(...). « Dans les facultés de lettres, des arts et des sciences humaines nous n'enseignons pas réellement les langues nationales et étrangères, la linguistique, l'histoire, la géographie, la littérature, la philosophie, la psychologie et la sociologie. Ce que, sous différents aspects et d'un point de vue pluridisciplinaire et interdisciplinaire nous enseignons véritablement c'est la Culture. C'est-à-dire la totalité des manières d'être, de savoir, de faire savoir, de produire et de reproduire nos conditions d'existence, une totalité qui englobe aussi bien le domaine spirituel, intellectuel que matériel de notre vie sociale. Ce que nos activités de recherche nous amènent à scruter, à analyser, à compiler, à structurer, à constater ou à prévoir ce sont les divers visages de la culture dans le passé, dans le présent afin de contribuer à un développement harmonieux de nos potentialités nationales. Ce que nous enseignons c'est essentiellement la dimension culturelle du développement. En un mot l'enseignant-chercheur spécialisé dans les lettres et les sciences humaines est un humaniste qui adhère fortement au célèbre mot d'ordre socratique : Connais-toi toi-même ! Oui, connais-toi toi-même, entreprends des recherches approfondies sur ton patrimoine linguistique, historique, psychologique, géographique, littéraire, philosophique et sociologique ; initié des études, des projections et des prévisions sur le statut de ce patrimoine dans un futur proche et éloigné, pose-toi des questions sur les retombées sociales des inventions techniques, des découvertes scientifiques, des orientations économiques et politiques et la carte d'identité culturelle de ton peuple et sa place dans le concert des nations t'apparaîtra clairement. C'est pourquoi aucun Etat ne peut impunément négliger ses penseurs et ses chercheurs car l'absence de connaissance de soi, de l'environnement écologique et culturel, l'absence de détermination des paramètres et des instruments d'analyse sociale et artistique adaptés au milieu, l'emprunt indiscriminé et le placage artificiel de systèmes d'idées ayant peu ou prou fait leur preuve ailleurs sont un aspect essentiel du drame que nous vivons aujourd'hui.

Mais opérer cette connaissance de soi dans le processus de recherche et de reconnaissance de notre environnement sans passer du monde de la doxa à celui de l'épistémè est-il possible ? Pour les hommes de culture que nous sommes la recherche dans le domaine des sciences sociales et humaines est-elle réellement possible sans une ambiance de tolérance, de critique et d'autocritique des idées et non des hommes, de l'acceptation sereine de la différence comme source d'émulation et d'excitation intellectuelles ?

Pour les spécialistes de sciences sociales et humaines que nous sommes, ces questions préliminaires sont capitales car nous nous souvenons tous encore des dénominations peu flatteuses accolées à notre faculté, à notre enseignement et à nos travaux de recherches.

Selon les turbulences du moment, nous apparaissions comme le bastion de la réaction, le repaire des contre-révolutionnaires, le lieu où se concoctaient et s'enseignaient la rébellion, la dissidence, la subversion et le non-conformisme intellectuel. En un mot nous étions désignés comme des parias atteints de logorrhée, une culture de microbes intellectuels qu'il fallait mettre en quarantaine.

Heureusement pour nous et pour la nation nous savions, en tant qu'hommes de culture et spécialistes des sciences humaines et sociales, que ce processus était inévitable. Après tout la devise "Connais-toi toi-même" a valu à Socrate de boire la ciguë. On l'avait accusé de planter de mauvaises idées dans la tête de la jeunesse grecque. L'Eglise catholique a fait abjurer Galilée qui a obtempéré tout en maugréant que la terre tournait quand même ! Plus près de nous la presse chinoise a connu le tort fait à la Chine par la Révolution Culturelle qui avait, entre autres, organisé la chasse aux sorcières sur les campus universitaires de la République Populaire de la Chine. Quand à l'U.R.S.S, depuis le début du régime de Gorbatchev, elle ne cesse de réhabiliter les noms des hommes de lettres et de spécialistes des sciences sociales et humaines dont les travaux et les écrits avaient été, selon le cliché consacré "voués aux poubelles de l'histoire".

Les relations des penseurs, des hommes de culture qui s'adonnent à la recherche et à l'enseignement des sciences sociales et humaines, avec leur environnement culturel ne sont donc pas toujours de tout repos et pourtant il leur faut définir et élaborer les objectifs et les stratégies de la planification culturelle en vue d'un développement intégral, même si et surtout quand personne ne leur demande leur avis. Cette définition préalable est d'autant plus nécessaire qu'elle conditionne notre praxis de chercheur et d'enseignant. »

5. La question de l'orientation scolaire et universitaire

Les réformateurs du système éducatif béninois avaient affirmé ceci en 1973, à savoir,

« la gratuité à tous les niveaux, tout en assurant le droit à l'instruction et à l'éducation avec des chances égales pour tous, sera un moyen de rendre l'école obligatoire dans la réalité quotidienne. L'enfant qui entre à l'école ne pourra en sortir qu'avec un métier, c'est dire qu'on ne saurait fixer ni l'âge, ni le niveau où s'arrête l'école obligatoire. Notre nouvelle école le sera pour l'enfant béninois jusqu'à ce qu'il en sorte capable, grâce au métier qu'il aura appris, de s'intégrer aux structures de la production économique.

Il faudra donc détruire les barrages sélectifs qui traduisent une conception malthusienne de l'enseignement qui libère dans la rue des mains valides mais inutilisables et lui substituer une conception unitaire de notre système éducatif. C'est pourquoi la suppression des examens en leur remplacement par un système de contrôle continu à l'aide de fiches individuelles et par une orientation progressive au moyen de tests adaptés sont essentiels dans les structures que nous devons adapter pour notre nouvelle école. La spécialisation à tous les niveaux et introduite très tôt rendra notre école plus efficace moins coûteuse et liée aux besoins réels de notre pays.

Au niveau de l'enseignement de base (E.B), les réformateurs ont mis l'accent sur « la liaison avec la vie pratique et le milieu ; cette liaison est assurée par une initiation à la production. Dans cette optique l'école devient à ce niveau une petite unité de production qui procède, partiellement au moins à son financement sans que l'Etat puisse se décharger sur elle des tâches qui lui incombent. Les fruits de cette production ne constituent qu'un appoint au financement à charge de l'Etat. L'initiation à la production se présente aussi comme un moyen de détecter les aptitudes de l'enfant. Le contrôle continu dont les résultats sont consignés sur une fiche individuelle qui suit l'élève dans toute sa scolarité combiné avec des tests adaptés permettra une orientation judicieuse de l'enfant à la fin du cycle soit vers le complexe polytechnique niveau I (C.P. 1) soit vers l'enseignement moyen I. un conseil d'orientation (C.O) dont la composition sera bien étudiée procède à cette orientation. La langue nationale dont l'enseignement a débuté dans le maternel servira de langue de travail jusqu'à l'âge de 7 à 8 ans. Le français pourra être ensuite introduit provisoirement comme langue de travail. Aucun diplôme n'est délivré à la fin de l'enseignement de base. »

Au fond, tout a été dit : de la réforme Grosse-Tête-Dossou-Yovo, à la loi N° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant loi d'orientation de l'éducation nationale, les états généraux de l'éducation nationale en passant par l'Ordonnance 75-30 du 23 juin 1975 portant loi d'orientation, nous pensons qu'en matière de discours sur le système éducatif le Bénin en a suffisamment produit pour en être à la recherche d'un miracle pour la résolution de la question éducative ; il nous faut remuer autrement nos méninges et nous faut nous relire patiemment, avec courage en étant attentifs aux mots, car les mots sont créés pour dire les choses, pour nous éviter le perpétuel recommencement.

Conclusion

Mais faut-il vraiment envisager une conclusion ? Le débat est ouvert sur les compétences et sur l'éducation tout au long de la vie, sur la spécialisation et sur la professionnalisation, sur la production, pas dans le sens de la production agricole forcément et uniquement ; le débat est largement ouvert sur l'orientation, car sans la prise en charge de l'apprenant dans son jeune âge pour déceler ces aptitudes et ses habiletés, on ne saurait avoir des professionnels, des femmes et des hommes de métiers qui oseront s'insérer dans le tissu économique. Quel avenir pour un système éducatif atomisé pour les besoins de la gouvernance politique ?

Références bibliographiques

- La littérature, une science humaine ? In Sciences humaines, Auxerre Cedex, Mensuel- N° 134- janvier 2003 ;
- INFRE, 2011, « Education béninoise : Nouvelle formule », in Organe d'information des acteurs de l'école, 3, Numéro 04, Porto-Novo ;
- TCHITCHI Toussaint Yaovi, 2001, « Politiques nationales de formation, de recrutement et de rétention des enseignants et de l'enseignement à distance au Bénin », in Education béninoise : Nouvelle formule, Organe d'information des acteurs de l'école, 3, Numéro 04, Porto-Novo ;
- TIDJANI-SERPOSE Nouréini, 1988, « Recherche scientifique et développement culturel : le rôle des sciences sociales et humaines », in Publication de la FLASH série conférence inaugural N° 1, Abomey-Calavi ;
- Ministère de l'éducation nationale de la culture de la jeunesse et des sports, 1973, Travaux de la commission nationale de la réforme de l'enseignement et de l'éducation au Dahomey, Porto-Novo ;
- WITTORSKI Richard, 2008, La professionnalisation, in Savoirs, halshs-00339073, pp.11-38